

Rapport Développement Durable 2025



EDITO

Ce rapport illustre la dynamique collective engagée pour accélérer la transition écologique de notre territoire. Plus que jamais en 2025 Nîmes Métropole dans tout l'éventail de ses politiques publiques motive ses opérations par un dessein environnemental : mobilités, lutte contre les inondations, développement économique, habitat, aménagement du territoire, eau ou encore la transition énergétique, afin que chaque projet contribue à la transition écologique et à l'adaptation de notre territoire face aux changements climatiques.

Nos réalisations concrètes témoignent de cette volonté d'agir. L'extension de la ligne T4 à Caissargues illustre cette démarche vertueuse : expérimentation d'un revêtement clair limitant les îlots de chaleur, plantations d'essences variées pour renforcer la trame verte, désimperméabilisation des sols et recours à des véhicules électriques. Autant d'exemples de projets qui allient innovation, mobilité durable et respect de l'environnement.

Depuis le début du mandat, Nîmes Métropole au titre des fonds de concours énergétiques accompagne les communes dans leurs projets de rénovation, d'éclairage public performant et de sobriété énergétique. Ces investissements, représentant plus de 32 millions d'euros de travaux sur le territoire, traduisent la solidarité intercommunale au service de la transition énergétique locale.

Ces actions s'inscrivent dans une stratégie plus large, incarnée par notre Plan Climat Air Énergie Territorial 2023-2029, qui structure nos politiques autour de trois objectifs : réduire nos émissions de gaz à effet de serre, préserver la qualité de l'air, et adapter notre territoire aux impacts climatiques. L'année 2025 fût également marquée par le lancement par l'Agglo du service de vélos en libre-service « Nemovélo », comprenant 250 vélos et 35 stations sur la ville de Nîmes. Une véritable réussite, avec plus de 140 000 locations de vélos fin septembre.

Notre engagement environnemental a d'ailleurs été reconnu par la Marianne d'Or du développement durable en 2024 et le label Territoire Engagé pour la Transition Écologique – 2 étoiles en 2025.

À travers chacune de nos politiques publiques, Nîmes Métropole confirme son ambition : faire de la transition écologique non pas un secteur à part, mais le fil conducteur de toutes les actions menées par l'Agglo.

Bonne lecture à toutes et à tous,

Franck PROUST

Président de Nîmes Métropole

Jean-François LHEUREUX

Directeur général des services de Nîmes Métropole

INTRO

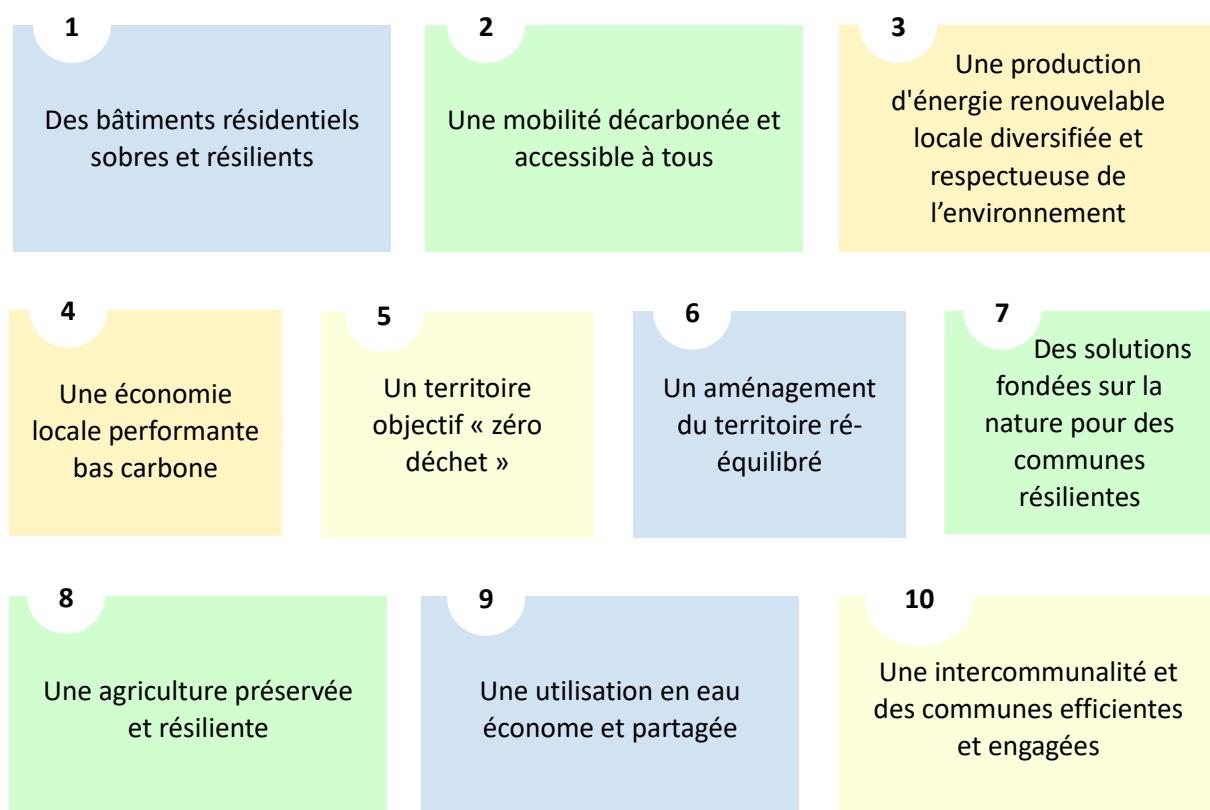
Depuis 2010, les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de plus de 50 000 habitants, sont soumis à l'obligation d'élaborer un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable (article 255 de la loi portant engagement national pour l'environnement).

Le rapport de développement durable de Nîmes Métropole au titre de l'année 2025 constitue un état des lieux des politiques publiques et des actions de la communauté d'agglomération en matière de développement durable, à l'échelle du territoire comme en matière de gouvernance interne. Il permet d'identifier les points forts ainsi que les marges de progrès dans les domaines d'intervention de l'EPCI, et il s'inscrit à ce titre dans un contexte de transparence et d'informations à destination des habitants de l'agglomération.

Il constitue également un outil de dialogue avec les partenaires extérieurs, dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux. Bien que non exhaustif, ce rapport annuel permet de mettre en lumière les actions engagées par Nîmes Métropole sur l'année écoulée en matière de transition énergétique et écologique.

La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est l'occasion de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du développement durable, en tenant compte des enjeux locaux.

Il est rédigé de manière à correspondre au plan d'action du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Nîmes Métropole, décliné en 10 axes opérationnels rappelés ci-dessous :



SOMMAIRE

Edito	2
Intro.....	3
Axe 1 : Des bâtiments résidentiels sobres et résilients	6
Révision du Programme Local de l'Habitat (PLH)	6
Rénovation de l'habitat ancien.....	6
Animation du service Maison de l'habitat France Rénov' de Nîmes Métropole.....	7
Poursuite de la mise en œuvre des programmes de requalification urbaine des quartiers Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).....	8
Accompagnement à la création de logements sociaux.....	9
Axe 2 : Une mobilité décarbonée et accessible à tous	10
Développement de nouvelles infrastructures cyclables.....	10
NemoVélo : mise en place d'une offre de vélo en libre-service.....	10
Valorisation des modes doux	10
Renouvellement de la flotte de véhicules de transport en commun.....	11
Extension de la ligne BHNS T4 à Caissargues	11
Renforcement du réseau de transport en commun	12
Développement d'outils favorables au transport en commun.....	13
Axe 3 : Une production d'énergie renouvelable locale diversifiée et respectueuse de l'environnement	14
Développement de projets photovoltaïques.....	14
Accompagnement des communes dans leurs projets photovoltaïques	14
Développement du photovoltaïque dans les Délégations de Service Public Transport et du stade Nautique Nemausa.....	14
Mise à jour du cadastre solaire	15
Réalisation d'une étude sur l'hydrogène renouvelable.....	15
Production d'une pré-étude sur la biométhanisation	15
Axe 4 : Une économie locale performante bas carbone.....	16
Dynamiques territoriales au service d'un développement économique durable.....	16
Optimisation et inventaire des Zones d'Activités Économiques (ZAE)	17
Tourisme : des animations au service de la valorisation des territoires	17
Axe 5 : Un territoire objectif zéro déchet	19
Prévention et réduction des déchets	19
Amélioration de la collecte et la qualité du tri des déchets	20
Généralisation du tri à la source des biodéchets	20
Accélération du développement du réemploi.....	21

Modernisation du réseau des déchèteries.....	22
Axe 6 : Un aménagement du territoire ré équilibré	23
Gestion des zones d'activités économiques (ZAE) : vers la transition énergétique et écologique....	23
Intensification des zones d'activités économiques	23
Réaménagement de ZAE Ville Active.....	24
Projets de requalification de zones	24
Axe 7 : Des solutions fondées sur la nature pour des communes résilientes	26
Diagnostic de la surchauffe urbaine et des îlots de fraîcheur urbains	26
Plantation de micro-forêts.....	26
Axe 8 : Une agriculture préservée et résiliente.....	28
Accompagnement des reprises et installations agricoles	28
Soutien des pratiques respectueuses de l'environnement	28
Développement des filières alimentaires locales.....	29
Valorisation des productions et accompagnement des habitants vers une consommation plus locale	30
Axe 9 : Une utilisation en eau économe et partagée	31
Amélioration du rendement du réseau d'eau potable	31
Optimisation des consommations électriques en eau et en assainissement	31
La protection de la ressource en eau	31
Mettre en œuvre et animer le PAPI 3 2022-2028 Vistre	34
Axe 10 : Une intercommunalité et des communes efficientes et engagées.....	37
Verdissement de la flotte de véhicules intercommunale	37
Actions du Conseiller en Energie Partagé (CEP)	37
Organisation d'animations d'éducation à l'environnement et au développement durable	39
Participation au village du développement durable	40
Lutte contre la pollution lumineuse	40
Elaboration du budget climat	40
Création d'un nouvel outil de participation citoyenne.....	41
Mise en place d'une démarche « numérique durable »	41
Obtention du label Territoire Engagé Transition Écologique	41

AXE 1 : DES BATIMENTS RESIDENTIELS SOBRES ET RESILIENTS

Révision du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Nîmes Métropole a obtenu la prorogation de la durée de validité de son PLH de 2 ans, car celui-ci doit être mis en conformité avec le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) Occitanie et le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) Sud Gard.

La révision du PLH a démarré avec la réalisation d'une étude dite « séniors ». Elle avait pour objectif de produire un diagnostic sur les logements séniors existants et d'identifier les besoins pour les prochaines années.

La modification du PLH va se poursuivre avec la production d'un diagnostic et d'un bilan du précédent document. De plus, l'agglomération souhaite définir les grandes orientations du prochain PLH puis les valider avec les élus avant les élections de mars 2026. Ensuite les objectifs chiffrés seront présentés et proposés à la validation des nouvelles équipes d'élus du territoire.

Nîmes Métropole est en cours de réflexion pour prendre en compte des enjeux de transition écologique et énergétique dans le nouveau PLH, notamment en intégrant des aides pour l'usage de matériaux biosourcés et la prise en compte des enjeux de chaleur.

Rénovation de l'habitat ancien

Nîmes Métropole dispose de la compétence en matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire. Afin de mener à bien cette politique, elle a reçu délégation de l'Etat pour assurer la gestion, l'instruction et l'octroi des aides à la pierre. Elle mobilise et déploie les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et mobilise de manière complémentaire ses fonds propres afin de massifier la démarche de rénovation sur le territoire.

La rénovation de logements est une démarche complexe pour les propriétaires occupants et bailleurs. Pour cette raison, l'agglomération accompagne chaque propriétaire éligible aux aides de manière individuelle à travers un Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux », ainsi qu'au travers des dispositifs d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en Rénovation Urbaine, d'OPAH Copropriétés Dégradées, de Plan de sauvegarde et d'ORCOD'IN (Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées d'intérêt National) sur l'ensemble du territoire. L'agglomération accompagne également la rénovation énergétique de toutes copropriétés hors dispositif spécifique via l'aide MaPrimeRénov'Copropriété.

Au 30 septembre 2025, cette action de rénovation de l'habitat ancien a permis de financer la rénovation énergétique, la modernisation et l'adaptation au vieillissement bénéficiant à 730 logements :

- 568 logements sont en secteurs programmés (OPAH Coeur de bourg, OPAH St Gilles, PIG, OPAH CD, PDS et ORCODIN) ;
- 162 logements sont hors secteurs programmés (non-inscrits dans les priorités d'intervention de l'agglomération).

Parmi ces 730 logements subventionnés, 321 logements sont concernés par des travaux des parties communes dans le cadre de dispositifs programmés en copropriété. Il s'agit principalement de travaux d'urgence liés à des risques concernant la santé et la sécurité des occupants, hormis pour la copropriété « Les Grillons » dont 82 logements ont bénéficié de financements pour des travaux de rénovation énergétique (gain énergétique minimum après travaux de 35%). L'opération sur la copropriété des

Grillons représente 165 625€ en fonds propre pour l'agglomération et 4 230 000€ versés en crédits délégués ANAH.

Des opérations supplémentaires en copropriété sont en cours, hors dispositifs programmés :

- Copropriété Bonfa : 30 logements ont bénéficié de financements de travaux de rénovation énergétique (gain énergétique minimum après travaux de 35% pour 2 bâtiments et de 50% pour 1 bâtiment) ;
- Copropriété Mas de ville : 50 logements ont bénéficié de financement de travaux de rénovation énergétique (gain énergétique minimum après travaux de 50%).

Les travaux sur ces 2 copropriétés représentent 30 000€ en fonds propre pour l'agglomération et 1 210 000€ de crédits délégués ANAH.

Enfin, sont prévues d'ici la fin de l'année 6 nouvelles opérations en copropriété pour 411 logements (gain énergétique minimum après travaux de 35%).

Animation du service Maison de l'habitat France Rénov' de Nîmes Métropole

Info-conseil-orientation

La Maison de l'habitant France Rénov' propose un accompagnement à tout propriétaire souhaitant faire de la rénovation, sans condition de revenus.

Entre son inauguration le 17 avril 2025 et le 31 août, 3 000 rendez-vous info-conseil-orientation (par téléphone ou en présentiel) ont été réalisés. 371 ont donné lieu à des opérations de rénovations énergétiques en mono geste (c'est-à-dire un geste de travaux, par exemple un changement de menuiserie, ou de mode de chauffage) et 329 ont permis d'engager des rénovations globales accompagnées.

Suite aux changements de l'ANAH sur ma prime Rénov' et aux démarchages téléphoniques, la Maison de l'habitat permet aux personnes conseillées de ne plus être isolées dans leur démarche de rénovation et de recherche de financement. Elles peuvent bénéficier d'un conseil technique en rénovation leur permettant de se positionner sur les différentes offres commerciales qu'elles ont pu recevoir. Ces personnes pourront avoir accès à des informations précises sur toutes les aides auxquelles elles ont droit.

Les entreprises peuvent également s'appuyer sur les conseillers de la Maison de l'habitat qui représente un relai d'informations lors des changements réglementaires et législatifs relevant du sujet de la rénovation.

La Maison de l'habitat fait remonter les problèmes signalés par les entreprises et les particuliers auprès de l'Etat afin d'améliorer les dispositifs.

Dynamique territoriale

Au-delà des conseils prodigués par Nîmes Métropole via le guichet unique, l'agglomération développe des actions visant à renseigner les acteurs du territoire sur les aides à la rénovation et les services offerts par la structure. L'objectif est de tisser un réseau vertueux permettant de dynamiser l'activité économique liée à la rénovation.

En 2025, la collectivité participe au Salon de l'habitat à Nîmes (181 porteurs de projets de rénovation conseillés) et au Salon du logement de Marguerittes.

Elle organise de nombreuses réunions afin de présenter la Maison de l'habitat en tant que point info-conseil-orientation ainsi que les aides de l'ANAH :

- Sur le secteur des Garrigues avec les DGS et puis avec le personnel administratifs (services des collectivité, CCAS, travailleurs sociaux etc),
- Lors de l'événement de rentrée des plombiers et chauffagistes de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB),
- Auprès des entreprises de la Fédération Française du Bâtiment (FFB),
- Dans 2 marchés hebdomadaires à Manduel et Marguerittes,
- Lors d'une réunion publique programmée à Manduel suite au marché,
- Auprès de la FFB et de la CAPEB,
- Auprès des grandes enseignes de bricolage (en 2026).

Castorama et Leroy Merlin se sont intéressés à ce service et se sont engagés à diriger les clients nécessitant des renseignements sur leur projets de rénovation vers l'agglomération.

Une convention a été signée avec la FFB et la CAPEB du Gard qui sont devenus partenaires de la structure. Nîmes Métropole transmettra des informations sur les aides mobilisables et ces structures les relayeront auprès des entreprises affiliées. Ces dernières orienteront ainsi leurs clients vers la Maison de l'Habitat. Des permanences seront également proposées par les 2 fédérations aux seins de la Maison de l'habitat afin de renseigner les entreprises sur l'obtention du label RGE et des divers labels qualité développés.

Poursuite de la mise en œuvre des programmes de requalification urbaine des quartiers Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Le projet de rénovation urbaine à Nîmes est l'un des plus ambitieux en France. Il concerne trois quartiers prioritaires inscrits dans le cadre de la Politique de la Ville : Pisseyin-Valdegour, Chemin-Bas d'Avignon Clos d'Orville, et Mas de Mingue, où vivent 26 700 habitants, soit environ un sixième de la population nîmoise.

Les trois quartiers nîmois inscrits au NPNRU présentent des caractéristiques communes et souffrent de pathologies urbaines et sociales de bon nombre de grands ensembles d'habitat collectif construits dans les années 1960, avec : un enclavement, une perte d'attractivité conséquente à la dégradation du parc de logements vieillissant et des espaces extérieurs mal définis qui génèrent l'insécurité, une précarité croissante des habitants plus impactés par le chômage que sur le reste de l'agglomération nîmoise, ainsi qu'une absence de mixité sociale et un parc de logements inadapté.

Ce projet de rénovation urbaine a pour grands objectifs de :

- Démolir 1173 logements locatifs sociaux et d'intervenir avec l'appui de l'EPF et de l'ANAH pour redresser les copropriétés dégradées ;
- Reconstituer les logements sociaux démolis et de repositionner une nouvelle offre sur Nîmes et sur des communes de l'agglomération ;
- Réhabiliter 917 logements sociaux afin d'améliorer le confort des habitants et réduire les consommations énergétiques des logements ;

- Résidentialiser 849 logements sociaux avec requalification des pieds d'immeubles, des espaces verts et des espaces de stationnement privatif ;
- Développer des programmes d'accès sociale à la propriété et de nouveaux logements en accession libre ;
- Réaménager l'espace urbain avec renforcement de la végétalisation sur les espaces publics tout en traitant le risque inondation ;
- Restructurer l'offre commerciale, de service et de santé sur les 3 quartiers ;
- Construire et requalifier des équipements publics.

La transition écologique et énergétique est prise en compte dans ces objectifs et se traduit par exemple par des actions de préservation de la flore existante lors des projets réaménagement, la création d'un nouveau parc urbain à Pissevin et de nouveaux espaces publics végétalisés dans les coeurs de quartiers du Chemin Bas d'Avignon (parc urbain) et du Mas de Mingue (vallon du Vallat de Riquet).

Par ailleurs, lors des opérations de rénovation des logements des travaux d'amélioration de la performance énergétique sont mis en œuvre. Ainsi l'immeuble Le Vulcain, situé au Chemin-bas d'Avignon, va bénéficier d'une aide particulière pour 133 logements : rénovation énergétique, isolation externe thermique, rafraîchissement et réchauffement par géothermie. Les travaux seront livrés en 2026.

Accompagnement à la création de logements sociaux

Nîmes Métropole accompagne les bailleurs sociaux, via la notification des agréments, dans la construction de nouveaux logements sociaux. Ces agréments permettent aux bailleurs de solliciter des prêts auprès de la banque des territoires.

En 2025, l'agglomération a donné des agréments pour la construction de 312 logements sociaux. Ces nouvelles habitations sont construites selon la réglementation RE2020. Celle-ci vise à faire des bâtiments neufs des constructions bas-carbone, sobres en énergie et résilientes face aux canicules. Parmi ces agréments certains sont attribués car le bailleur présente un projet d'acquisition-amélioration ou d'acquisition-démolition-reconstruction, participant ainsi aux objectifs de densification. D'autres sont attribués car les logements sont destinés à des personnes grandes précarités via le financement de pension de famille (ou résidence sociale).

Par ailleurs, l'agglomération verse également une prime d'accès sociale. C'est une aide financière destinée au primo accédant (3000€), accompagnée d'un bonus (+3000€) si les acheteurs résidaient précédemment dans un logement social. Entre janvier et septembre 2025, l'agglomération a octroyé cette prime à 25 propriétaires. Ce chiffre s'élève en moyenne à 40 primes par an.

AXE 2 : UNE MOBILITE DECARBONEE ET ACCESSIBLE A TOUS

Développement de nouvelles infrastructures cyclables

Nîmes Métropole a élargi sa compétence concernant les voiries d'intérêt communautaire en juin 2021 afin d'assurer la réalisation de pistes cyclables entre les communes.

En 2025, l'agglomération et le département du Gard ont cofinancé à parts égales (50/50) la création d'une piste cyclable reliant Bouillargues à Nîmes. La maîtrise d'ouvrage de l'opération a été réalisée par le département. La longueur de l'aménagement est de 3.5 km. Le financement de la piste cyclable est assuré par Nîmes Métropole à hauteur de 50% pour un montant de 142 038€.

Nîmes Métropole a profité d'un réaménagement des berges par l'EPTB Vistre Vistrenque le long du Buffalon pour que soit aménagée une piste cyclable entre Rodilhan et Nîmes (Mas de Peyre). La longueur de l'aménagement est de 1.50 km. Le calendrier de travaux prévoit une livraison en décembre 2025. Le financement de la piste cyclable est assuré par Nîmes Métropole à hauteur de 100% pour un montant de 201 397€.

L'étude d'une voie verte entre Fons et Saint Mamert est en cours avec une prévision de mise en service pour la mi 2026. Le financement de la voie verte est assuré par Nîmes Métropole à hauteur de 100% pour un montant estimé de 240 461€. La longueur de l'aménagement est de 2.3 km.

Enfin, la réalisation d'une voie verte entre Caveirac et Nîmes est en cours pour une mise en service mi-2026. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le département avec un financement à parts égales entre Nîmes Métropole et le département. Le financement de la voie est assuré par Nîmes Métropole à hauteur de 50% pour un montant de 1 781 550€. La longueur de l'aménagement est de 3.5 km.

NemoVélo : mise en place d'une offre de vélo en libre-service

En mai 2025, Nîmes Métropole a mis en place une offre de location de vélo en libre-service. Nommé NemoVélo, ce dispositif est constitué de 35 stations installées sur la ville de Nîmes, mettant à disposition 250 vélos à assistance électrique. Ces stations sont implantées dans des lieux stratégiques près des lycées, de l'université (Vauban et Hoche), des zones d'activités et du CHU de Nîmes, premier employeur du Gard.

NemoVélo répond à un objectif majeur du territoire : proposer une alternative pratique et écologique aux déplacements du quotidien, pour de courtes distances.

Face au succès de l'offre NemoVélo, l'agglomération prévoit d'installer des nouvelles stations : en effet 150 vélos et 15 stations supplémentaires sont prévus pour janvier 2026.

Valorisation des modes doux

Nîmes Métropole apporte une attention toute particulière au vélo et plus globalement, aux modes de transports doux. En charge des compétences « Mobilités » et « Mobilités douces », Nîmes Métropole reconduit depuis 3 ans l'évènement « Mai à vélo », un événement festif d'ampleur nationale initié par tous les acteurs du vélo avec le ministère de la transition écologique et le ministère chargé des sports.

Pour sa troisième édition, plus de 70 manifestations ont été organisées autour du vélo, pour fêter ce mode de déplacement dont les vertus pour notre santé le sont tout autant que pour notre environnement. Ouvertes à tous, elles sont l'occasion de pratiquer convivialement et dans la douceur du printemps. En 2025, 19 communes se sont investies dans le projet et le programme s'est enrichi par la tenue d'un nouvel événement : le 30 avril un village vélo a pris place sur le parvis des arènes de

Nîmes afin de lancer l'évènement mai à vélo. De nombreuses animations pour tous les âges s'y sont déroulés ainsi qu'un show, avec démonstrations de figures à vélo, en partenariat avec les entreprises, associations et acteurs locaux du vélo.

Renouvellement de la flotte de véhicules de transport en commun

Nîmes Métropole œuvre pour la transition énergétique et poursuit la transformation de sa flotte de véhicules de transports publics. En 2025, l'agglomération a réceptionné 12 bus gabarit réduit (10 mètres) et 9 mini bus (6 mètres). Ces 21 véhicules sont 100% électriques

De plus, 9 BHNS 100% électriques ont été commandés et seront livrés mi 2026. Ces véhicules seront exploités sur les lignes "T" du réseau de transport.

Entre les réceptions et les commandes se sont donc 30 véhicules électriques qui intègrent le patrimoine de la collectivité.

Rénovation énergétique des dépôts de bus

Nîmes Métropole a choisi Keolis comme nouveau délégataire du réseau de transport en commun Tango et a fixé dans le contrat qui le lie au prestataire des objectifs en matière de transition énergétique.

En 2025, la réhabilitation des dépôts de bus a fait l'objet d'études visant à :

- L'électrification des dépôts pour la recharge des véhicules électriques pour les dépôts de Nîmes (Bompard et Pont des îles) ;
- L'installation d'ombrières photovoltaïques pour les 2 dépôts de Nîmes et le dépôt de la Rouvière ;
- Des travaux de rénovation énergétique pour les dépôts Bompard et Pont des îles. Un objectif de réduction de 60% des consommations d'énergie a été fixé, dépassant les obligations réglementaires imposées par le décret tertiaire à l'horizon 2030. Le dépôt de La Rouvière étant beaucoup plus récent il n'est pas nécessaire de le rénover.

Extension de la ligne BHNS T4 à Caissargues

La ligne de transport collectif en site propre T4 (anciennement exploité par la ligne T1) s'est étendue en 2019 jusqu'à la Zone d'activités Euro 2000 en entrée de la commune de Caissargues, sur la route de Saint-Gilles (RD42). Cette dernière est devenue un axe privilégié depuis la ZAE et la ville de Caissargues, vers le parc relais très fréquenté "A54" et jusqu'au centre-ville de Nîmes.

En janvier 2025, la réalisation du deuxième jalon de l'extension l'axe TCSP Nîmes Caissargues entre l'entrée de la zone Euro 2000 et le rond-point du chemin des canaux (RD135) sur la commune de Caissargues ont démarré. Ils englobent également la création d'un parking relais de 80 places qui permettra de capter les usagers provenant du secteur Garons / Bouillargues.

L'intégralité de la section a été repensé par rapport aux études initiales de 2018 afin d'intégrer plus fortement les sujets de désimperméabilisations et de lutte contre les îlots de chaleur.

Ainsi les revêtements imperméables jugés superflus ont été remplacés par des matériaux perméables (type stabilisé) et les plantations ont été revues à la hausse.

De même la plateforme BHNS disposera d'enrobés clairs en lieu et place d'enrobés noirs classiques.

Ces choix permettront de limiter le ruissellement des eaux de pluies et d'améliorer leur infiltration, mais aussi de diminuer les températures.

Ces travaux, d'un coût d'environ 9 millions d'euros, seront finalisés en décembre 2025.

Renforcement du réseau de transport en commun

Création de la ligne T5

En septembre 2025, la ligne de Tram'bus T5 a été inaugurée. Elle permet de relier les communes de la Vaunage, le centre de Nîmes, le CHU Carémeau et les grands pôles de mobilité, notamment la gare de Nîmes centre.

La RD40 a été réaménagée en faveur des transports collectifs avec :

- Des voies bus dédiées pour des temps de parcours réduits (sans augmentation notable de l'emprise routière existante) ;
- De nouvelles stations avec abribus et quais accessibles ;
- La création d'un pôle d'échange sur la commune de Langlade connecté à un parking-relais (P+R) à venir pour favoriser l'intermodalité sur la commune de Langlade.

Sur la commune de Clarensac, des travaux ont permis d'aménager le terminus de la nouvelle ligne.

Grâce à l'ensemble de ces aménagements, la ligne T5 affiche les ambitions d'un bus à haut niveau de service, arborant des fréquences et des amplitudes plus élevées que les lignes qui circulaient auparavant dans le secteur, les lignes 51 et 52. Ces dernières existent par ailleurs toujours mais fonctionnent aujourd'hui comme navettes de rabattement sur la ligne T5. Une attention a été portée sur le calibrage des correspondances entre la T5 et ces navettes, afin de limiter le temps d'attente.

Les premières analyses de fréquentation montrent que la ligne T5 est un succès, les chiffres allant au-delà des prévisions de l'agglomération. Un renforcement de la ligne est en cours d'étude.

Evolution de la desserte de la ligne 74

En septembre 2025, Nîmes Métropole a mis en place une nouvelle ligne, née de la fusion des lignes 74 et 89, permettant une offre plus lisible, plus performante et optimisée. Ce nouvel itinéraire de la ligne 74 contribue à créer un axe fort qui dessert de nombreux secteurs :

- Km Delta
- IUT
- Quartier St-Césaire
- Correspondance avec la ligne BHNS T2
- Route de Sauve : correspondance avec Tempo 103 qui dessert le collège Jean Rostand
- Correspondance avec la L14 (Goélands) qui rejoint le centre-ville
- Quartier Védelin, livré récemment, encore non desservi jusqu'à aujourd'hui.

Par ailleurs, plusieurs arrêts aux fréquentations quasi nulles ont été intégrés au périmètre de la zone Allobus - Nîmes Ouest.

Renforcement de la ligne 32

La ligne 32 présentait un temps de parcours élevé, avec plusieurs détours sur son tracé qui ne correspondaient pas aux usages constatés sur la ligne. En parallèle, deux lignes scolaires, la Tempo 212B (circulant à Manduel) et la Tempo 210 (reliant Manduel et le lycée Philippe Lamour), circulaient sur un itinéraire quasiment équivalent à celui de la ligne 32.

Afin d'optimiser la desserte l'agglomération a décidé de supprimer les deux lignes scolaires et de reporter leurs charges sur la ligne 32, qui était par ailleurs déjà empruntée par de nombreux clients pour les mêmes usages.

Dans l'optique de réduire les temps de parcours et de construire une offre en cohérence avec les usages actuels, la ligne 32 ne dessert plus systématiquement la ZAC de Grézan et la commune de Rodilhan. Dans le cadre de l'analyse menée pour reconstruire l'offre de la ligne, une concertation a été organisée avec les acteurs de la ZAC de Grézan aboutissant à la mise en place de ces évolutions de la ligne 32 en septembre 2025.

Évolution des dessertes des lignes 21 et 22

Depuis plusieurs mois, la section entre Philippe Lamour et la gare routière connaît des difficultés de circulation, particulièrement le matin. Ces ralentissements entraînent des retards en cascade sur l'ensemble des lignes.

Afin d'améliorer la régularité des temps de parcours et d'apporter plus de confort aux voyageurs, Nîmes Métropole a adapté l'organisation des lignes reliant Nîmes et les communes de l'Est à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025.

Le projet a été élaboré en concertation avec les élus des cinq communes concernées (Saint-Gervasy, Cabrières, Lédenon, Bezouce, Sernhac) et tient compte des besoins scolaires.

Les lignes auront désormais pour terminus Philippe Lamour (établissement de rattachement) afin de garantir une meilleure qualité de service et une plus grande ponctualité en heure de pointe. Les correspondances des lignes 21 et 22 avec les T2 et T4 à la station Paloma ont été optimisées.

Une course au départ de Nîmes en direction des communes a également été ajoutée le soir, afin de permettre un retour plus tardif dans le secteur.

Ces évolutions permettront d'assurer davantage de régularité et de fiabilité sur l'ensemble des lignes.

Développement d'outils favorables au transport en commun

Priorité aux feux : Tous les véhicules des lignes empruntant tout ou partie de la plateforme BHNS seront équipés d'un système de priorité aux feux. Ce dispositif permet de déclencher le vert à l'arrivée du véhicule ou à minima de réduire son temps de rouge. Historiquement seuls les bus des lignes BHNS bénéficiaient de cet équipement.

Système de comptage : Afin de disposer du taux de charge précis de ses véhicules Nîmes Métropole est en cours d'installation dans une partie de ses véhicules d'un système de comptage. Les données issues de ce système permettent notamment d'adapter l'offre au plus près de la réalité terrain.

Billettique : Un marché est en cours afin de renouveler le système billettique existant. D'ici l'année prochaine est prévue la mise en place sur le système mis à jour un dispositif d'openpayment. Ce dernier permet le paiement par carte bancaire sans contact afin de régler et valider son trajet directement à bord du bus. Ce dispositif sera généralisé dans l'ensemble des véhicules de transport en commun de l'agglomération.

Création d'une application mobilité unique (Maas) : Une étude lancée par l'agglomération permettra de recenser tous les outils mobilité existants (application Tango, M'Ticket, AlloBus, NemoVélo, etc.) et d'observer leurs usages. Ce bilan pourra entraîner des évolutions de ces dispositifs. Une des actions à mettre en place pourra être de regrouper tous les outils sur une application unique. L'étude sera finalisée en 2025 avec un objectif de mise en place fin 2026.

Refonte des outils numériques : Le site internet Tango, l'application Tango et la vente à distance font l'objet d'une étude. Nîmes Métropole souhaite améliorer ces outils afin qu'ils soient plus communicants, intuitifs et efficaces.

AXE 3 : UNE PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE LOCALE DIVERSIFIEE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Développement de projets photovoltaïques

Nîmes Métropole souhaite participer directement au développement de projets photovoltaïque sur son territoire. Une étude globale de potentielle a été réalisé et de nombreux sites s'avèrent propices pour l'installation de dispositifs photovoltaïque. Un choix a été fait sur les premiers sites à équiper et sont découpés en 2 catégories : les sites en autoconsommation avec revente du surplus et les sites en reventes directes.

Concernant les sites en autoconsommation 3 sites ont été retenus : le parking de Paloma, le parking employés du bâtiment communautaire du Colisée 3 et le futur parking de covoiturage de Nîmes ouest. Sur ces sites des contrats de concession, permettant de déléguer la maîtrise d'ouvrage à un prestataire privé, sont en cours d'étude.

Concernant les sites en reventes directes 5 sites ont été retenus : le parking de covoiturage de Nîmes est, le futur P+R de Langlade, le futur parking de covoiturage de Caveirac, le PEM de Fons et le P+R de Laennec. Sur ces sites Nîmes Métropole a fait le choix de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Accompagnement des communes dans leurs projets photovoltaïques

En 2025, Nîmes Métropole a accompagné plusieurs communes dans leurs démarches :

- Production d'étude d'opportunité sur un projet photovoltaïque sur les communes de Sainte-Anastasie et Rodilhan ;
- Accompagnement technique sur un AMI relatif à un projet d'ombrières photovoltaïques sur la commune de Bezouce ;
- Analyse d'un AMI sur la commune de Clarensac pour un projet de parc au sol ;
- Accompagnement technique sur une installation photovoltaïque sur la commune de Milhaud ;

Nîmes Métropole a également recensé les besoins des communes en termes d'étude de faisabilité, sur tous types d'installation d'énergie renouvelable : 11 communes et 20 sites ont été identifiés. Ils bénéficieront d'études en 2026.

Développement du photovoltaïque dans les Délégations de Service Public Transport et du stade Nautique Nemausa

Les Délégations de Service Public (DSP) Transport et du stade Nautique Nemausa prévoient le développement d'installations photovoltaïques.

Sur les dépôts de bus Pont des îles, Bompard et La Rouvière, les études ont été réalisées. Elles concernent des projets d'installation d'ombrières photovoltaïques. Les travaux seront finalisés en 2026.

Un projet d'ombrières photovoltaïques est également en cours sur le parking de la piscine Nemausa. La déclaration préalable de travaux a été déposée. Les travaux devraient être livrés à la fin de l'année 2026.

Mise à jour du cadastre solaire

Le cadastre solaire est un outil cartographique numérique qui permet d'évaluer le potentiel de production d'énergie solaire (photovoltaïque pour l'électricité ou thermique pour la chaleur) de chaque toiture du territoire, gratuitement.

Opérationnel depuis 2019, le cadastre a fait l'objet de mises à jour en 2025 afin d'améliorer sa lisibilité, son contenu avec des nouvelles informations sur les contraintes de raccordement.

Réalisation d'une étude sur l'hydrogène renouvelable

L'hydrogène renouvelable constitue un levier majeur pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, diversifier les sources d'énergie et renforcer l'attractivité territoriale.

La communauté d'agglomération, engagée dans la mise en œuvre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et dans la dynamique « Territoire à énergie positive » portée par la région Occitanie, souhaite disposer d'une étude d'opportunité visant à identifier et quantifier son potentiel de production locale d'hydrogène renouvelable et ses usages possibles, aux horizons 2030, 2040 et 2050.

Cette étude sera menée entre fin 2025 et début 2026.

Production d'une pré-étude sur la biométhanisation

Nîmes Métropole a sollicité GRDF dans le cadre d'un travail prospectif sur la biométhanisation. GRDF a produit une note technique présentant le potentiel de production de biométhane sur le territoire de Nîmes Métropole et a proposé les bases d'une stratégie de développement.

GRDF recommande de ne pas se limiter aux frontières administratives de l'EPCI pour le développement de la méthanisation. Le potentiel de production de biométhane se situant majoritairement dans les communes rurales, alors que la densité du réseau et les consommations de gaz se trouvent dans les agglomérations. L'approche préconisée est une collaboration entre les zones rurales (pour soutenir l'activité agricole via la méthanisation) et les zones urbaines (pour substituer le gaz fossile par du gaz renouvelable local). La réflexion doit se faire à l'échelle de la structure du réseau de gaz. En raison de la densité du réseau gazier autour de Nîmes, la zone d'étude pertinente s'étend de Sommières à Aimargues à l'Ouest, à Saint Gilles au Sud et à Beaucaire à l'Est.

L'étude propose que la collectivité devienne un acteur important du projet en lançant un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI/AAP) pour identifier dans un premier temps les principaux producteurs intéressés pour valoriser leurs produits en biométhane et accompagner les porteurs de projets sur son territoire. Cela permet à la collectivité de veiller au bon déroulement des projets et d'intégrer la concertation avec la population. Nîmes Métropole étudie cette possibilité.

Des échanges sont également en cours avec un acteur spécialisé dans le retraitement des sous-produits de la vigne qui souhaiterait élargir ses activités en développant une filière de production de biométhanisation à l'échelle du territoire du Gard et des communes limitrophes.

AXE 4 : UNE ECONOMIE LOCALE PERFORMANTE BAS CARBONE

Dynamiques territoriales au service d'un développement économique durable

Rencontres Agri-Économiques

En mai 2025, Nîmes Métropole a organisé un événement à destination des acteurs économiques du territoire portant sur la création végétale.

Entre changement climatique, raréfaction des ressources et nouvelles attentes sociétales, le monde agricole doit se réinventer pour rester durable et performant. L'innovation variétale s'impose comme le levier stratégique incontournable pour bâtir une agriculture plus résiliente, qualitative et compétitive.

Organisées par Agri Sud-Ouest Innovation, la Chambre d'agriculture du Gard et Nîmes Métropole, cette rencontre avait pour objectif de rassembler les acteurs de la filière afin de présenter le paysage agricole et alimentaire gardois et de poser des éléments de contexte, puis de restituer les résultats d'une étude menée en 2024 par Nîmes Métropole et Agri Sud-Ouest Innovation sur la filière de la création variétale. Par la suite, une table ronde a permis à différentes entreprises d'échanger sur les besoins de la filière, notamment en termes d'adaptation et d'innovation.

Rendez-vous Eco

En février 2025, Nîmes Métropole a organisé un rendez-vous éco consacré à l'économie circulaire, en partenariat avec le groupe Suez. L'événement a réuni plusieurs entreprises locales engagées. L'objectif était dans un premier temps d'acculturer les entreprises à l'économie circulaire et de comprendre ses mécanismes. Cette rencontre a permis de valoriser les initiatives existantes et d'encourager d'autres acteurs à adopter des pratiques de réemploi, en particulier dans la gestion des déchets professionnels.

Parmi les intervenants, Bastide Médical, prestataire de soins à domicile implanté à Caissargues, a présenté une stratégie axée sur la récupération et la remise en service d'équipements médicaux. L'entreprise réalise près de 24 000 opérations de maintenance par an et recycle plus de 100 tonnes de dispositifs. Une fois reconditionnés, ces équipements sont proposés à la vente ou à la location.

De son côté, la société Sept Médical, installée à Saint-Gilles, a partagé son expérience. Spécialisée dans la distribution de matériel médical, elle place le réemploi au centre de ses activités. Les dispositifs collectés sont reconditionnés pour une seconde vie, principalement destinés aux établissements hospitaliers.

Ces initiatives illustrent une dynamique locale forte visant à ancrer durablement les principes de l'économie circulaire dans le tissu économique du territoire.

Soutien aux démarches de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)

Lancée en 2024, la dynamique autour des démarches de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) se poursuit. Elle est animée par l'association de la zone d'activités économique de Grézan qui organise des soirées sur ce thème, en présence notamment de la direction développement économique et gestion des déchets de Nîmes Métropole qui soutiennent l'initiative.

La RSE permet de conjuguer performance économique, performance sociale et performance environnementale. C'est une démarche accessible à toutes les entreprises, quels que soient leur statut, leur taille et leur secteur d'activité. Cette démarche désigne la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable.

Lors de ces évènements, l'objectif est d'encourager les entreprises à s'engager dans une démarche RSE en présentant des retours d'expériences. Une nouvelle soirée sur ce sujet a eu lieu en mars 2025.

Optimisation et inventaire des Zones d'Activités Économiques (ZAE)

Afin de concilier dynamisme économique, sobriété foncière et obligations légales issues de la Loi Climat et Résilience, Nîmes Métropole a engagé une démarche structurante d'optimisation de son parc de Zones d'Activités Économiques (ZAE).

Cette initiative vise à réaliser un inventaire exhaustif et actualisé du foncier économique sur l'ensemble du territoire, qu'il soit de compétence communale ou intercommunale. Cet inventaire répond à l'obligation légale de mieux connaître l'état d'occupation des ZAE pour :

- Évaluer l'occupation foncière et immobilière réelle ;
- Anticiper les besoins en réhabilitation, rénovation et aménagement des infrastructures ;
- Élaborer une stratégie de densification qui permettra de répondre rapidement aux demandes d'implantation d'entreprises, en limitant l'artificialisation des sols et en favorisant la sobriété foncière.

Pour garantir l'adéquation de cette stratégie avec les réalités du terrain, la communauté d'agglomération a lancé, en octobre 2025 une grande consultation auprès des acteurs économiques locaux (propriétaires et locataires de terrains ou locaux). La participation des entreprises à cette consultation est un levier essentiel pour adapter les infrastructures et les services aux besoins spécifiques et réels des professionnels, mais également pour construire un territoire plus attractif et résilient, en assurant la pérennité et la qualité des implantations économiques existantes et futures, conformément aux objectifs de développement durable de Nîmes Métropole.

Tourisme : des animations au service de la valorisation des territoires

Terroirs vagabonds

Après une première édition en 2023, l'agglo a souhaité pérenniser et renforcer ce dispositif. Les animations du programme Terroirs vagabonds offrent la possibilité de découvrir ou redécouvrir la richesse de l'agriculture locale, ainsi que les savoir-faire des producteurs et artisans du territoire, sous forme de balade à pied, à vélo ou en trottinette électrique.

En 2025, 18 animations ont été inscrites au programme, permettant aux participants de découvrir les richesses locales.

L'Agglo en lumière

En 2025, Nîmes Métropole a lancé un nouveau programme d'animations proposant une mise en lumière du patrimoine local architectural ou naturel autour d'animations (concerts et performances artistiques), accompagnée d'une valorisation du patrimoine gourmand local. Ces événements, organisés en période estivale, étaient entièrement gratuits. Ils visent à mettre en valeur le patrimoine de notre territoire. 6 communes ont accueilli une soirée « L'Agglo en lumière » durant l'été 2025.

Développement d'un nouveau circuit de balade touristique (vélo et piétons)

La communauté d'agglomération mène un travail avec l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) Vistre Vistrenque sur la diagonale du Vistre. L'ambition est de créer un circuit vélo, pour des déplacements de loisirs et touristiques, tout en valorisant le patrimoine paysager local. L'EPTB met en place une concertation visant le recensement des besoins des habitants du territoire.

Par ailleurs, Nîmes Métropole souhaite proposer des améliorations des boucles cyclo touristiques. Il apparaît notamment nécessaire de changer la signalétique et de sécuriser certains itinéraires.

AXE 5 : UN TERRITOIRE OBJECTIF ZERO DECHET

Prévention et réduction des déchets

Révision du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA)

Nîmes Métropole œuvre à la révision de ce document de planification consacré à la prévention des déchets. En effet, un PLPDMA est une feuille de route locale dont l'ambition est de définir et de mobiliser des moyens permettant de produire moins de déchets et de mieux gérer ceux qui sont inévitables.

Le précédent PLPDMA avait été adopté en 2017.

En 2025, les objectifs liés à la révision du PLPDMA sont de :

- Réaliser un diagnostic basé sur l'analyse des pratiques de consommation et de production sur le territoire afin de faire ressortir et évaluer les gisements d'évitement et le potentiel réemployable quantitativement et qualitativement ;
- Définir des objectifs stratégiques ;
- Elaborer un plan d'action en matière de prévention de déchets et le mettre en œuvre.

Une délibération validant le lancement de la révision du document sera présentée au conseil communautaire du 4 novembre 2025. L'agglomération publiera ensuite un marché public visant la sélection d'un bureau d'études qui accompagnera la collectivité dans cette démarche.

Définition d'une stratégie d'économie circulaire

L'économie circulaire est un modèle économique qui vise à optimiser l'utilisation des ressources en limitant le gaspillage, en prolongeant la durée de vie des produits et en valorisant au maximum les matières déjà extraites.

Elle s'oppose au modèle « linéaire » traditionnel :

- Linéaire : *extraire → produire → consommer → jeter.*
- Circulaire : *concevoir durablement → utiliser efficacement → réemployer/réparer → recycler → réinjecter dans la production.*

Les objectifs de l'économie circulaire sont de réduire la production de déchets, de préserver les ressources naturelles, de diminuer l'empreinte carbone et enfin de créer de nouveaux modèles économiques (emploi local, innovation, services liés à la réparation et au recyclage).

Du fait de leurs compétences et leur proximité avec les citoyens et les acteurs économiques, sociaux et associatifs, les collectivités territoriales ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion et le déploiement d'une économie circulaire et plus durable sur leur territoire.

L'agglomération a décidé de démarrer un travail de définition d'une stratégie d'économie circulaire, à l'échelle de son territoire et au regard de ses compétences. Cette démarche sera réalisée en parallèle de la révision du PLPDMA, les deux sujets étant très proches.

Poursuivre la sensibilisation et l'accompagnement au changement

Le pôle prévention des déchets de Nîmes Métropole a notamment pour mission de mettre en œuvre des opérations de sensibilisation à destination des scolaires. 4 agents sont en charge de réaliser des animations au sein des écoles du territoire. Ils abordent les thématiques du tri des déchets, du compostage, du lombricompostage, ou plus globalement des enjeux de réduction de la production de déchets. Chaque année, environ 160 classes bénéficient de ces opérations de sensibilisation gratuites.

Nîmes Métropole réalise également des actions de sensibilisation à destination du grand public. Dans le cadre du marché à performance sur la ville de Nîmes pour la collecte des déchets ménagers, l'entreprise Suez, qui est un prestataire de l'agglomération, mobilise une équipe de 6 ambassadeurs de tri. Cette équipe intervient pour informer les usagers sur les règles de collecte, le service d'encombrants et majoritairement pour les guider dans leur geste de tri. Ils sont, par exemple, amenés à rencontrer les usagers dont les bacs sont refusés lors de la collecte du tri sélectif.

Amélioration de la collecte et la qualité du tri des déchets

La performance du tri des déchets dépend de la qualité du service de collecte et de l'appropriation des consignes de tri par les usagers. Aussi, Nîmes Métropole a décidé d'agir sur ces deux leviers. Les actions entreprises se traduisent par l'uniformisation du coloris des bacs de précollecte et l'optimisation des collectes.

En 2023, la collectivité a lancé une opération d'uniformisation des coloris des bacs à déchets afin de simplifier la communication auprès des usagers et améliorer le geste de tri. Ainsi, les poubelles vertes et bleues en service sur la ville de Nîmes sont donc progressivement remplacées par des bacs conformes aux coloris préconisés au niveau national à savoir gris pour les ordures ménagères résiduelles et jaune pour les emballages ménagers. Au 1er septembre 2025, 38% des bacs de tri sur la ville de Nîmes ont été remplacés.

Sur le plan de la collecte, Nîmes Métropole a entrepris une optimisation du service rendu en réduisant la fréquence de collecte des ordures ménagères au regard du besoin réel des usagers. Le ramassage des OMR a donc été diminué d'une collecte hebdomadaire sur la plupart des secteurs, en dehors de la période estivale.

De plus, l'agglomération met à la disposition des usagers des points d'apport volontaires avec des colonnes aériennes ou enterrées pour collecter le verre, le papier et les emballages recyclables dans le but de leur faciliter l'accès au service.

Au niveau des déchèteries, Nîmes Métropole poursuit sa démarche de déploiement de nouvelles filières Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

La filière REP est un principe de politique environnementale qui oblige les producteurs, importateurs ou distributeurs de certains produits à prendre en charge la gestion de la fin de vie de ces produits (collecte, réemploi, recyclage, valorisation). Concrètement lorsqu'un producteur met un produit sur le marché (par exemple un meuble, un appareil électrique, un emballage...), il doit aussi prévoir son traitement après usage. Cela se traduit par des contributions financières versées à des éco-organismes agréés par l'État, qui organisent la collecte, le tri et le recyclage. Les coûts de gestion des déchets sont ainsi intégrés dans le prix de vente et non laissés uniquement à la charge des collectivités ou des consommateurs.

Ainsi, depuis 2024, les filières REP pour les articles de bricolage et de jardins (ABJ), les jouets, les articles de sport et de loisir (ASL) ont été entièrement mises en œuvre. De plus, la filière REP PMCB (produits, matériaux de construction et du bâtiment) s'installent progressivement en commençant par les menuiseries vitrées, le plâtre, le bois multiREP et le plastique multiREP (uniquement sur la déchèterie de Saint-Gilles). Pour cela, certaines déchèteries ont dû faire l'objet d'aménagements spécifiques et les agents des déchèteries ont reçu des formations expliquant les nouvelles consignes de tri.

Généralisation du tri à la source des biodéchets

Entre 2023 et 2025, Nîmes Métropole a mis en place une opération de distribution de composteurs et lombricomposteurs gratuits. Il a été distribué 9773 composteurs et 558 lombricomposteurs.

Les communes péri-urbaines du territoire ont fait l'objet d'une campagne de promotion du compostage :

- 23 communes sensibilisées en porte à porte au compostage et au tri ;
- 96 jours de porte à porte via voix publique ;
- 62 % foyers de présent en moyenne sur l'ensemble des communes, soit 20 485 personnes rencontrées.

Si tous les foyers qui se sont équipés compostent réellement leurs biodéchets, en prenats pour hypothèses un détournement de 80kg/hab/an (de biodéchets pour le compostage individuel et 15kg/an/pers pour le lombricompostage (2.2 pers/foyers), le détournement de biodéchets serait de 1796 tonnes par an. En prenant un coût de transport et de traitement des ordures ménagères de 259 €/tonne, l'économie engendrée devrait être de 450 000 €/an.

En complément des composteurs et lombricomposteurs installés dans des lieux privés, l'agglomération a maillé le territoire en installant des composteurs partagés. Depuis 2018, 49 sites de compostage ont été créés dans des établissements, des résidences ou des quartiers. Ces sites sont gérés par une association locale, ACEE, et le pôle prévention des déchets de Nîmes Métropole. Leurs missions sont d'apporter du broyat et d'effectuer le retournement nécessaire au bon fonctionnement du dispositif. Des bénévoles assurent également la gestion des composteurs.

La ville de Nîmes bénéficie en 2025 de la campagne de distribution de composteurs individuels et lombricomposteurs. Il y a deux sites de compostage partagé sur la commune.

Accélération du développement du réemploi

Trois déchetteries de l'agglomération (Caveirac, Bouillargues et St Gilles) disposent d'espaces de réemploi. Les partenaires du réemploi viennent les récupérer régulièrement. Ils sont ensuite vendus à des prix accessibles pour tous les publics.

4 acteurs du réemploi participent à cette opération : ACEE (vélos et matériel de bricolage), SOLID'ECO (meubles, vaisselle, objets déco), LE TREMPLIN (vêtements, livres, vaisselles) et LA VAGUE VERTE (meubles, vaisselle, objets déco).

En 2025 (de janvier à septembre), le dispositif de réemploi sur le territoire de Nîmes Métropole a permis de détourner 7,2 tonnes d'objets vers les acteurs afin de les remettre dans un circuit de vente.

Par ailleurs, l'agglomération mène d'autres actions sur les sujets du réemploi :

- Une étude a été menée en 2025 par une étudiante en sociologie dans le cadre d'un stage effectué au sein du pôle prévention des déchets. Cette étude a porté sur l'aspect sociologique du réemploi et du tri des déchets. Elle permettra de déployer de nouveaux outils de communication et de sensibilisation, mieux adaptés aux comportements des usagers du territoire.
- Un partenariat entre Nîmes Métropole et l'application Kowaa (anciennement Trocr) va être lancé fin 2025. Cette application est une plateforme mobile qui facilite le don d'objets pour lutter contre le gaspillage et encourager la solidarité locale. Elle permet aux utilisateurs de donner facilement un objet qu'ils n'utilisent plus plutôt que de le jeter et à d'autres de récupérer des objets dans leur voisinage ou communauté locale. Si l'on souhaite récupérer un objet via l'application il est demandé de faire un don à une association locale. La collectivité est en cours de sélection des associations qui seront ainsi soutenues.

Modernisation du réseau des déchèteries

Fin 2025, les déchetteries du territoire seront équipées d'un système de contrôle d'accès par lecture de plaques d'immatriculation. Ce dispositif permettra d'améliorer les conditions d'accueil sur les déchèteries et de collecter des données de fréquentation qui seront utiles pour les futures évolutions.

La déchetterie « ancienne motte » localisée à Nîmes fait l'objet de travaux d'extension et de modernisation.

Enfin, l'agglomération a fait l'acquisition de compacteurs permettant de compacter le contenu des bennes (2 en 2025 et 2 en 2026).

AXE 6 : UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE RE EQUILIBRE

Gestion des zones d'activités économiques (ZAE) : vers la transition énergétique et écologique

Rénovation énergétique

Les ZAE gérées par Nîmes Métropole ont fait l'objet d'investissements en faveur de la reconstruction énergétique. Une partie du parc d'éclairage public a été rénové.

L'agglomération entend poursuivre la rénovation des points lumineux des autres zones situées hors de Nîmes.

Opérations de revégétalisation

Dans la zone « Mas de Vignoles », sur un linéaire de 550 mètres, 55 arbres de haute tige (micocoulier, faux poivrier, arbre à boule, frêne à fleurs, quercus robur fastigiata et érable champêtre) ont été plantés. Un compteur BRL a été créé afin de pouvoir arroser les plantations avec de l'eau non potable.

Une opération est également en cours dans la zone de Grézan, avenue Bartholdi, et vise la plantation de 3 arbres de haute tige (arbre de Judée, cognassier et amandier), de 380 arbustes et 430 vivaces.

Cette végétalisation, créée dans des espaces très artificialisés, améliorera le confort thermique des usagers en régulant les températures et permettra une meilleure infiltration des eaux de pluies.

Préservation de la ressource en eau

Une politique de sobriété dans la gestion de l'eau dans les ZAE est mise en œuvre. Ainsi, les gazons ne sont plus arrosés et les végétaux plantés sont peu consommateurs d'eau.

De plus, les 7 bornes de puisage, qui historiquement permettaient un accès gratuit à l'eau, sont transformées en borne monétique. Chaque année à partir de 2024, 2 bornes seront modifiées. Cette démarche présente un investissement important pour la collectivité qui souhaite s'engager concrètement dans une maîtrise de la ressource en eau.

Marché réservé « ESAT étape »

Dans le cadre d'un marché public relatif à l'entretien des espaces verts des ZAE, Nîmes Métropole a choisi de confier la prestation à un ESAT. Cela concerne l'entretien de 5 zones : Ville Active, Archipel, Mas de Vignole, Mas des Abeilles et Grézan.

Gestion différenciée

Un travail est en cours afin de co-construire un marché avec différentes directions de l'agglomération : climat/énergie pour les micro-forêts, mobilité pour les parkings relais, secrétariat général pour les espaces autour des bâtiments communautaires et certaines DSP (Délégation de Service Public), déchets pour les espaces autour des déchetteries et ZAE. L'objectif est de mettre en place une gestion différenciée homogène à toutes les directions en 2026, de se fixer des ambitions communes et de mutualiser des moyens.

Intensification des zones d'activités économiques

La raréfaction du foncier disponible au sein des zones d'activités économiques de Nîmes Métropole ainsi que l'objectif de sobriété foncière pousse l'agglomération à rechercher de nouvelles formes de

potentiel au sein des ZAE. La spécialisation sectorielle, le poids économique et les dynamiques d'évolution des entreprises rendent spécifique l'approche autour du tissu économique et donc l'appréhension de son potentiel.

Une première approche de repérage cartographique et de terrain a été menée en 2024 par les services foncier et développement économique de Nîmes Métropole, avec le concours de l'Agence d'urbanisme. Ces travaux ont permis de faire émerger un potentiel intéressant sur la ZAE Mas des Noyers.

Nîmes Métropole a confié une nouvelle mission à l'Agence d'urbanisme portant spécifiquement sur cette zone du Mas des Noyers. A partir d'un diagnostic détaillé, une approche de projet urbain sera développée avec pour objectif de définir des scénarios d'aménagement et d'identifier des outils / leviers à mobiliser sur la zone (fiscaux, réglementaires, opérationnels...). L'objectif général sera d'apporter un regard prospectif sur le devenir de la zone et les orientations possibles en lien avec les dynamiques en cours dans son environnement. A partir de cela, des préconisations d'action à court, moyen et long terme pourront être proposées.

Réaménagement de ZAE Ville Active

L'agglomération a démarré un travail portant sur le réaménagement des espaces publics de la zone Ville Active à Nîmes.

Fleuron de l'activité économique dans les années 90, la zone d'activité Ville Active apparaît aujourd'hui en perte d'attractivité de par son modèle d'aménagement obsolète et ses infrastructures vieillissantes.

Nîmes Métropole souhaite non seulement donner un nouvel essor économique à cette zone mais également la faire muter vers un modèle d'aménagement et de gestion plus vertueux.

Pour ce faire, une réflexion globale de la zone est en cours afin de remettre les usagers, l'eau, la végétation, la mobilité et la sécurité des déplacements au cœur de la conception. Des nouveaux modes de gestion durable (sobriété foncière et énergétique, mutualisation des espaces et des équipements, gestion différenciée des espaces verts, désimperméabilisation des sols) et d'aménagement de la ZAE comme un lieu de vie à part entière en favorisant la synergie entre entreprises et les connexions avec les autres quartiers et équipements du territoire devront être intégrés.

L'objectif est d'anticiper et d'accompagner le réaménagement des espaces publics de la zone d'activités économiques de Ville Active afin de la moderniser et lui redonner de l'attractivité.

Démarrée en 2024, l'étude a permis de produire un diagnostic identifiant les enjeux et les grandes orientations de ce projet. En 2025, les scénarios d'aménagement et de programmation sont en cours de finalisation.

Projets de requalification de zones

Porte ouest

La requalification de ce site vise une mixité entre développement économique, habitat et équipements. Elle présente deux grands enjeux : la desserte du secteur par une ligne de transport en commun et la désimperméabilisation liée à des contraintes hydrologiques fortes.

En 2025, l'agglomération et ses partenaires ont travaillé sur l'élaboration du plan guide et du plan masse. Les études techniques préalables et les études pré opérationnelles ont été réalisées. Un comité de pilotage organisé en octobre permettra la présentation de l'état d'avancement du projet aux élus référents.

Porte sud

Ce projet se situe sur la commune de Caissargues, plus précisément sur la zone d'activités dite Euro 2000 et présente différents objectifs :

- Renouveler la zone d'activités à travers une programmation mixte d'activités productives/compactes, d'habitat, de services et d'équipements ;
- Articuler et mettre en cohérence le futur quartier mixte "Euro 2000" avec le centre-village ainsi qu'avec le secteur d'extension urbaine "Bellecoste" à vocation résidentielle ;
- Desservir le secteur en transport en commun à travers le prolongement de la ligne T4 et l'aménagement d'un parking relais ;
- Désimperméabiliser le site pour permettre la création de nouveaux espaces publics paysagers et hydrauliques.

Un marché d'études sur les montages opérationnels, financiers et juridiques possibles sera attribué fin 2025. Celui-ci permettra, sur la base du plan guide adopté fin 2024, de déterminer un plan d'actions chiffré et échelonné dans le temps. Le marché éclairera notamment la collectivité sur la faisabilité opérationnelle et le mode opératoire le plus adapté aux ressources de la collectivité afin d'enclencher la mutation de cette zone d'activités.

AXE 7 : DES SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE POUR DES COMMUNES RESILIENTES

Diagnostic de la surchauffe urbaine et des îlots de fraîcheur urbains

Dans le cadre du PCAET, Nîmes Métropole a fait appel à l'Agence d'urbanisme pour mener une mission sur la surchauffe urbaine et les îlots de fraîcheur.

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Acquérir une compréhension approfondie du phénomène de surchauffe urbaine et de ses impacts sur le territoire, et plus généralement, du climat urbain ;
- Établir une cartographie de la surchauffe urbaine et des îlots de fraîcheur urbains à l'échelle de Nîmes Métropole avec une restitution à l'îlot urbain ;
- Identifier les secteurs exposés à la surchauffe urbaine et les zones « refuge » pour déterminer les zones prioritaires nécessitant une analyse plus poussée et la formulation de préconisations pour orienter la collectivité sur la nature des interventions à réaliser ;
- Formuler des recommandations d'actions pour lutter contre les effets de la surchauffe urbaine, en mettant l'accent sur des solutions durables et adaptées au territoire.

Démarrée en 2024, cette étude a pris une ampleur plus importante en 2025. Afin de pouvoir présenter un diagnostic de la surchauffe urbaine, l'Agence d'urbanisme a commencé par produire une cartographie des températures de surface au sol. Cette carte a été réalisée grâce à des images satellites. Si elle permet de tirer des premières conclusions, elle demeure insuffisante du fait de sa faible précision. Mais également parce que les images satellites sont prises à 12h et peuvent être impactées par les conditions météorologiques. Le phénomène d'îlot de chaleur, pour être qualifié, doit s'observer de jour et de nuit.

Il est donc apparu nécessaire de développer de nouveaux outils. En s'inspirant des démarches mises en œuvre à Dijon et Toulouse notamment, l'Agence d'urbanisme a proposé d'étudier l'opportunité d'installer des capteurs de températures de l'air extérieur. Ces équipements permettent de collecter des données 24h/24h, rendant possible l'étude des îlots de chaleur. Ils sont également plus précis et peuvent être déployés sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Plantation de micro-forêts

Depuis 2022, Nîmes Métropole propose gratuitement la plantation et l'entretien (pendant 3 ans) de micro-forêts. Depuis 2024, le dispositif a évolué : il est ouvert aux communes du territoire et l'entretien est désormais à la charge de la structure accueillante.

La micro-forêt permet de développer la séquestration carbone, le rafraîchissement, l'accueil de la biodiversité, l'enrichissement des sols, et la réduction des risques inondations. La micro-forêt est donc un allié pour le climat, les hommes et la biodiversité. Elle nécessite très peu d'entretien et de ressources en eau, ce qui est aussi un véritable atout pour notre climat méditerranéen.

Le projet d'implanter des micro-forêts est né dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale lancé par Nîmes Métropole. La collectivité a pensé ce dispositif afin de sensibiliser les entreprises et leurs salariés à la biodiversité. Elle a ensuite élargi le dispositif aux associations et organismes publics comme le CHU Carémeau.

3 micro-forêts seront plantées fin 2025 ou début 2026 dans les structures suivantes : la commune de La Rouvière, la CAF et le McDonald situé à Ville Active.

Au-delà de planter des micro-forêts, l'objectif est de coordonner des chantiers participatifs auxquels participent les salariés et, plus globalement, de mobiliser des acteurs du territoire et d'agir concrètement pour le climat et la biodiversité via des actions qui permettent de faire prendre conscience de l'intérêt d'agir sur ces enjeux.

AXE 8 : UNE AGRICULTURE PRESERVEE ET RESILIENTE

Accompagnement des reprises et installations agricoles

Revalorisation des friches agricoles

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Nîmes Métropole prévoit dans son axe 1 “Renforcer le tissu agricole sur notre territoire pour une agriculture performante et durable” d’accompagner les reprises et les installations. Dans ce cadre une action autour des friches agricoles a été définie. La finalité est de faciliter l’installation de nouveaux exploitants sur le territoire.

Une méthodologie de recensement des friches agricoles a été testée sur les communes de Caissargues, Bouillargues et Manduel en 2023. En 2024, 256 ha de friches ont été cartographiées et une catégorisation des parcelles a été produite en fonction de leur potentiel agricole. Les propriétaires de ces parcelles en friche ont été contactés et conviés à une réunion à Nîmes Métropole.

En 2025, la SAFER a relancé la démarche en contactant 100 propriétaires de friche. Ces contacts représentent une surface cadastrale de 152 ha prospectés.

Il a été observé un éparpillement des parcelles en friche, ce qui rend la valorisation de ces petites surfaces plus difficile. Ainsi, la SAFER va s’adresser aux propriétaires de parcelles situées autour des friches afin de créer des îlots, plus intéressants pour des repreneurs potentiels.

En 2025, Nîmes Métropole souhaite réajuster la méthodologie et les objectifs définis dans le cadre de cette mission sur la valorisation des friches afin de renforcer ses impacts. Il est notamment nécessaire de s’appuyer sur des communes dynamiques sur le sujet de valorisation des friches, les maires apportant la proximité essentielle à cette démarche. L’agglomération va continuer le travail mené avec la SAFER (contact des propriétaires) et la chambre d’agriculture (expertise du potentiel agricole des friches).

Dynamisation des transmissions

L’agglomération propose un accompagnement auprès des cédants afin de soutenir les transmissions et de maintenir un maximum d’exploitants sur le territoire.

En 2025, la chambre d’agriculture et la MSA ont rencontré les propriétaires d’exploitations agricoles désirant vendre, lors de 4 réunions organisées dans des communes, afin de leur proposer un conseil individualisé et de les accompagner dans leur démarche s’ils le souhaitent.

Par ailleurs, un évènement “Farm-dating” est organisé le 23 octobre pour mettre en relation les cédants et les porteurs de projet. Les cédants sont préalablement formés pour optimiser ces rencontres rapides et présenter les caractéristiques et atouts de leur exploitation dans un bref délai.

Ces deux actions d’accompagnement ont reçu un succès modéré avec peu d’inscrits. Il est observé que les agriculteurs ont de grandes difficultés à anticiper la vente ou la transmission de leur exploitation et donc sont peu intéressés par ce genre de propositions.

Soutien des pratiques respectueuses de l’environnement

Soutien à l’accompagnement technique des vignerons face au changement climatique

La Fédération Gardoise des Vins IGP porte un collectif GIEE (Groupement d’Intérêt Économique et Environnemental) qui teste l’impact positif de l’agroécologie dans les pratiques viticoles. Ce GIEE

permet aux vignerons de mettre en place des pratiques agroécologiques, notamment à travers : les couverts végétaux, l'agroforesterie, l'économie circulaire et la réduction des intrants.

Nîmes Métropole soutient la fédération par l'attribution de subventions. Ce soutien confirmé d'année en année permet d'élargir ces pratiques exemplaires à l'ensemble de nos vignobles, garantissant ainsi un avenir plus résilient pour notre territoire.

Développement des filières alimentaires locales

Filière céréale

Le pôle métropolitain Nîmes Alès œuvre au développement d'une baguette 100% gardoise. Ce projet est porté directement par les acteurs de la filière (agriculteurs, organismes stockeurs, meuneries et boulangeries). En 2025, le projet a avancé avec la plantation du blé. La récolte et la fabrication des premières baguettes auront lieu fin novembre et la commercialisation devrait démarrer en décembre.

Par ailleurs, Nîmes Métropole soutient financièrement la fédération des CIVAM pour l'accompagnement de l'association Raspailou. Le pain Raspailou est produit avec du blé bio et local. L'association a pour mission de veiller à la protection de la marque Raspailou, d'organiser la promotion et d'appuyer le développement des entreprises de cette filière.

Filière légumineuse

La collectivité soutient le déploiement d'une filière locale de production de lentilles, en partenariat avec la chambre d'agriculture du Gard. En 2025, ce sont 7 ha qui ont été mis en production. Les acteurs de cette filière ont débuté une période de test des outils de production, de transformation, et de commercialisation des lentilles. Il est notamment envisagé de vendre les légumineuses pour la restauration collective d'Alès en 2025, puis de Nîmes en 2026.

Structuration de la logistique alimentaire locale

Cette action a pour finalité de trouver des solutions permettant de développer des débouchés pour nos producteurs. Elle se traduit par une étude réalisée à l'échelle des territoires d'Alès Agglomération et de Nîmes Métropole.

Un état des lieux et des ateliers ont permis d'aboutir à des recommandations d'actions : maillage du territoire avec des points relais pour les agriculteurs et les restaurants, mutualisation des retours à vide après livraison via la création d'un « blablacar » de la logistique alimentaire, mutualisation des outils de production pendant des périodes creuses des usines agroalimentaires, etc.

Projet d'infrastructure intercommunale pour la restauration collective

L'objectif est d'optimiser la restauration scolaire de l'ensemble des communes de Nîmes Métropole.

Une étude a été menée en 2025 sur ce sujet. Elle a fait émerger 2 scénarios : la création de plusieurs cuisines réparties sur le territoire et la création d'une cuisine unique et plus importante qui centralise la production des repas pour l'ensemble des communes non équipées.

Un projet de création d'une légumerie est également analysé. Cette installation permettrait de traiter tout type de légumes, de livrer les cuisines centrales, voir le CHU ou encore la Chambre d'agriculture pour la plateforme du Mas des agriculteurs. Une étude à venir apportera des éléments juridiques et économiques sur l'opportunité de créer une légumerie unique sur le territoire. Elle permettra également de calibrer le besoin, de délimiter le périmètre, etc.

Création d'un pôle de compétences sur les semences et plants résilients

En 2024, Nîmes Métropole et Agri Sud-Ouest Innovation ont mené une étude approfondie sur la filière de la création végétale.

En mai 2025, l'agglomération a organisé un évènement nommé « Les Rencontres de l'Agri-Economie - Les Enjeux de la filière de la création variétale et perspectives pour le territoire de Nîmes Métropole » en partenariat avec la chambre d'agriculture et le pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation. A la suite de cet événement, a été identifié un besoin de formation à destination du personnel des entreprises du secteur de la création variétale. La prochaine étape sera de préciser les besoins de formation, d'inventorier les dispositifs existants, de trouver des structures pouvant accueillir des nouvelles formations.

Par ailleurs, les Rencontres de l'Agri-Economie ont également mis en lumière la nécessité de soutenir la filière arboricole sur le territoire. Nîmes Métropole proposera des solutions en 2025-2026.

Valorisation des productions et accompagnement des habitants vers une consommation plus locale

De ferme en ferme

L'opération « De Ferme en Ferme » est née et vit de l'initiative d'agriculteurs, désireux de faire connaître leurs métiers et leurs méthodes de travail respectueuses du milieu. C'est avant tout un désir d'échanges qui les anime pour organiser cet évènement annuel.

Les objectifs d'une telle rencontre sont divers :

- Promouvoir les métiers de l'agriculture dans une optique de durabilité ;
- Promouvoir les produits locaux et les savoir-faire ;
- Générer des rencontres et des échanges ;
- Favoriser les démarches collectives qui s'inscrivent sur un territoire.

Organisée pour la treizième année consécutive dans le Gard, l'édition 2025 a eu lieu les 25 et 26 avril mobilisant 66 fermes.

Les défis de l'alimentation

Les Défis Alimentation sont animés par la fédération des CIVAM du Gard. Ils s'organisent par la constitution d'une équipe d'une quinzaine de personnes qui se regroupent pour relever le défi d'une alimentation plus durable : +sain, +bio, +local tout en conservant un budget constant et en se faisant plaisir.

Un cycle de 5 ateliers pratiques est proposé aux participants pour y parvenir : 1 séance ludique de décryptage des emballages, 1 visite d'une ferme ou d'un producteur (ouverte aux familles) et 3 ateliers cuisine. Ces séances pratiques sont complétées par une séance de lancement et d'interconnaissance lors du démarrage de l'action. Le programme est travaillé, à la carte, avec chaque équipe et les partenaires du projet. Ces partenaires sont des structures locales : les communes, les centres médico-sociaux (CMS), les CCAS, etc. Les Défis Alimentation permettent aussi de créer du lien social entre les habitants mais aussi avec les élus et les travailleurs sociaux.

En 2025, 3 défis sont prévus : sur les communes Sernhac et Cabrières avec le CCAS, sur la commune de Marguerittes avec la MFR en visant un public étudiant, et enfin sur la commune de Rodilhan auprès du lycée.

AXE 9 : UNE UTILISATION EN EAU ECONOME ET PARTAGEE

Amélioration du rendement du réseau d'eau potable

Nîmes Métropole investit massivement chaque année dans le renouvellement de son réseau d'eau potable d'une longueur de plus de 1 700 kilomètres, entre 8 et 10 millions d'euros.

En 2024, le rendement établi à 74% est en légère progression par rapport à l'année précédente mais en progression notable de 3,5 points par rapport à 2020 (où il s'établissait à 70,5%).

Cependant, une réduction significative du volume perdu a été enregistrée avec plus de 1,5 millions de m³ d'eau économisée depuis 2020, ce qui est le résultat des actions entreprises par les concessionnaires et par Nîmes Métropole.

En 2024, c'est une longueur de 11,5 kilomètres de réseau d'eau qui a été renouvelée sur tout le territoire, en forte progression par rapport à l'année précédente.

Optimisation des consommations électriques en eau et en assainissement

Parallèlement, chaque équipement renouvelé en eau potable et en eaux usées est remplacé par un équipement similaire, moins consommateur en énergie. En effet, la mise en œuvre d'un management énergétique contribue à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre, afin de s'inscrire durablement dans la transition énergétique.

En 2024, la consommation électrique totale des ouvrages d'eau potable est de 12 089 000 kWh, ce qui représente une baisse de -1,4% par rapport à la consommation en 2023.

La protection de la ressource en eau

La protection réglementaire des captages en 2024

En 2024, la mission se poursuit et plusieurs actions importantes ont été menées en parallèle pour mieux connaître et protéger les captages exploités :

- ✓ Les dossiers réglementaires de régularisation, visant l'instauration des périmètres de protection des captages de Milhaud et Redessan, une fois instruits par les services de l'Etat, ont été mis en enquête publique au mois de novembre, pour aboutir à un avis favorable du commissaire enquêteur en décembre. Le dossier de Redessan a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale à la suite duquel l'enquête publique a pu être planifiée en avril 2025.
- ✓ Les dossiers de demande d'autorisation au titre du code de l'environnement ont été déposés à la DDTM concernant les 3 captages de Lédenon « Fesc – Tombe – Pazac ». Cette autorisation, une fois obtenue permettra d'optimiser la gestion des prélèvements entre les 3 ouvrages, en fonction de l'évolution de leur qualité, pour l'alimentation des communes de Lédenon et Sernhac.
- ✓ Dans le cadre de la préparation du plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE), introduit par la nouvelle directive eau potable de 2020, 26 des 28 captages d'eau potable exploités par Nîmes Métropole ont fait l'objet de fiches récapitulant l'ensemble des ouvrages de

chaque site, leur historique, et un niveling par géomètre afin de permettre des comparaisons des niveaux d'eau de nappe entre sites. Dans le même cadre, une étude a été initiée visant la mise en place de plans d'alerte et d'intervention lors d'évènements à risque, par exemple sur les infrastructures autoroutières à proximité des captages.

- ✓ En partenariat avec le concessionnaire Eau de Nîmes Métropole, Nîmes Métropole a conduit des études scientifiques d'amélioration des connaissances sur l'origine de l'eau des captages, notamment sur les ouvrages du captage stratégique de Comps avec l'intervention d'un post-doctorant sur les pollutions chimiques différentielles des puits exploités.
- ✓ Des études hydrogéologiques ont aussi été poursuivies sur le secteur des Costières entre Caissargues et Manduel pour préciser l'aire d'alimentation des captages. Ces différentes études permettent ensuite d'améliorer la protection de la qualité de l'eau des captages de Nîmes Métropole.

La démarche de reconquête de la qualité de l'eau « captages prioritaires »

Suite au Grenelle de l'environnement de 2007 puis à la Conférence environnementale de 2013, plus de 1 000 captages d'eau potable en France ont été désignés comme « prioritaires » pour la reconquête de la qualité de leur eau, polluée aux pesticides et/ou aux nitrates. Le dernier schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) 2022-2027 a complété à nouveau cette liste.

Nîmes Métropole qui est concerné par 10 captages classés *prioritaire*, est pleinement investi dans cette démarche de protection de long terme. Celle-ci se déroule en 4 grandes étapes, commençant par une étude hydrogéologique de délimitation de l'aire d'alimentation du captage (AAC), jusqu'à la mise en œuvre du plan d'actions de reconquête de la qualité. Cette phase de mise en œuvre est confiée à l'EPTB Vistre Vistrenque qui mobilise 3 « animateurs captage » sur l'ensemble de ses nappes.

SDAGE 2010 2015		Délimitation AAC	Diagnostic des pressions polluantes	Elaboration plan d' action	Arrêté préfectoral ZPAAAC	Mise en œuvre plan d' action	Evaluation
Saint-Gilles - Mas Cambon Caissargues - Carreirasse Bouillargues - Canaux Redessan - Mas de Clerc Manduel - Vieilles Fontaines	Saint-Gilles - Mas Cambon	✓	✓	✓	✓	✓	A venir
	Caissargues - Carreirasse	✓	✓	✓	✓	✓	A venir
	Bouillargues - Canaux	✓	✓	✓	✓	✓	A venir
	Redessan - Mas de Clerc	✓	✓	✓	✓	✓	A venir
	Manduel - Vieilles Fontaines	✓	✓	✓	✓	✓	A venir

SDAGE 2016 2022	Lédenon - Pazac / Fesc (+ Tombe)				A venir		
	Marguerittes - Peyrouse				En cours		
	Saint-Gilles - Castagnottes		A venir	A venir	A venir	A venir	
SDAGE 2022 2027	Générac - la Fontaine	A venir					

En 2024 en particulier, l'étude de délimitation de l'aire d'alimentation du captage de Castagnottes à Saint-Gilles a été finalisée et validée en comité de pilotage. Dans ce secteur à la géologie complexe, cette étude a permis d'améliorer la connaissance des nappes des Costières. Ceci permettra d'envisager de passer à l'étape du diagnostic des pressions polluantes sur la zone la plus pertinente.

Ces plans d'actions nécessitent une prise de conscience de chacun afin de limiter l'usage des nitrates et pesticides au strict nécessaire en préférant notamment le recours à des techniques alternatives, en particulier aux herbicides. Ce sont tous les acteurs présents sur ces secteurs qui sont concernés : particuliers, communes, département, SNCF-Réseau, ASF, agriculteurs, industriels, etc.

Les résultats de ces démarches de long terme sont de plus en plus visibles sur la qualité des eaux, en particulier pour les captages de Caissargues et Redessan dont l'amélioration initiée les années précédentes, s'est bien confirmée depuis 2022, mais aussi à Bouillargues où les concentrations en nitrates, historiquement hautes, commencent à redescendre.

L'objectif final de la démarche étant de distribuer à tous une eau de bonne qualité sans devoir mettre en place de coûteux systèmes de traitement, tous les citoyens du territoire sont concernés ! Chacun tant au niveau individuel que collectif, doit s'attacher à limiter l'usage de produits chimiques.

La protection physique des captages

Dans l'objectif de reconquérir la qualité de l'eau des captages sur le long terme, Nîmes Métropole mène, avec ses partenaires financiers (agence de l'eau RMC, conseil départemental du Gard), depuis plusieurs années une stratégie d'acquisition foncière à proximité immédiate des captages.

Associé à la mise en place de baux à clauses environnementales avec des agriculteurs, cette démarche permet de favoriser des pratiques agricoles compatibles avec la protection des eaux souterraines dans le rayon d'influence du captage.

A ce jour, 43,12 hectares ont été acquis par Nîmes Métropole dont plus de 8,3 hectares en 2024.

Cette démarche se poursuit en fonction des opportunités foncières et des enjeux stratégiques spécifiques à chaque captage. Elle mobilise plusieurs services de Nîmes Métropole et les partenaires institutionnels (agence de l'eau, EPTB, SAFER...) depuis la négociation jusqu'à la signature du bail à clauses environnementales avec un(e) agriculteur(trice).

Afin de faciliter ces acquisitions, en 2024 deux communes se sont dotées du « droit de préemption urbain » dans les périmètres de protection rapprochée des captages et elles ont transféré ce droit à Nîmes Métropole par délibération. Il s'agit des communes de Générac et Saint-Gilles.

Mettre en œuvre et animer le PAPI 3 2022-2028 Vistre

Le programme ambitieux de prévention des inondations PAPI 3 Vistre 2022-2028, doté d'un budget global de 126 millions d'euros et porté par l'EPTB Vistre-Vistrenque, a été officiellement lancé début 2022.



Dans le cadre de sa mission de « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (Gemapi), Nîmes Métropole mène des travaux majeurs sur les cadereaux de la ville afin d'agir face au risque inondation.

Depuis 2007, grâce aux PAPI I et II (2007-2021), des aménagements significatifs ont été réalisés sur le cadereau d'Uzès à Nîmes, notamment la restructuration des écoulements dans la partie aval du Vistre et dans le sud de la ville, dans les rues Salomon Reinach, Bergson, Talabot et Ferrier. Environ 1,5 km de cours d'eau a été réaménagé, principalement en souterrain, pour un coût total de plus de 37,5 millions d'euros.

Le PAPI 3 prend désormais le relais, avec pour objectif d'augmenter par dix la capacité d'écoulement du cadereau, la faisant passer de 8 à 80 m³/s. Ce débit cible correspond à celui nécessaire pour gérer un événement pluvieux similaire à celui du 8 septembre 2005. Depuis le début des travaux en novembre 2023, au croisement de la rue Sully et de la rue Pierre Semard, le recalibrage des cadereaux d'Uzès et des Limites en zone urbaine dense est en cours. Il inclut la création de deux tunnels d'un kilomètre chacun dans la zone Sernam-Faïta-Valmy, ainsi que l'aménagement de leurs entrées (rue Van Dyck et square V. Guiu).

L'illustration ci-après présente l'ensemble des ouvrages à réaliser dans le cadre du PAPI 3 Vistre pour atteindre l'objectif de protection des enjeux de la zone urbaine de Nîmes.

Il s'agit de créer deux ouvrages hydrauliques enterrés y compris les ouvrages d'engouffrement pour les cadereaux d'Uzès (1 180m de long) et des Limites (1 375m de long).



La durée des travaux sera de 4 ans dont 2,5 ans pour l'opération en technique Tunnelier avec une installation de chantier débutée en novembre 2023 (secteur confluence située vers la SERNAM – station-service Esso).

Avancement à fin 2025 et prévisionnel de chantier :

- Terrassements du puits « Confluence » et terrassements du puits Van Dyck : réalisés au 1er semestre 2024
- Livraison de la machine Tunnelier en juin 2024 et inauguration/baptême : réalisés début juillet 2024
- Creusement du tunnel du cadereau d'Uzès réalisé (980m) : démarrage du creusement fin juillet 2024 et achèvement du percement fin janvier 2025
- Travaux pour l'entonnement du cadereau d'Uzès : de mars à décembre 2025
- Travaux pour la création du puits de sortie au niveau du chemin de Russian (puits de sortie du Tunnelier « Limites ») : de février à août 2025
- Creusement du tunnel du cadereau des Limites : de mi-mars 2025 à mi-septembre 2025
- Travaux sur l'ouvrage de confluence : de novembre 2025 au printemps 2026
- Travaux pour l'entonnement du cadereau des Limites : prévus du printemps 2026 à l'automne 2027 (au niveau du square Guiu).



Inauguration de la machine Tunnelier le 8 juillet 2024 & machine en montage en atelier



Base chantier Tunnelier & tunnel en cours de construction

Coût des travaux :

- Tunnelier : 42 millions d'euros - 2 Tunnels de Ø 3,3m sur 980m + 1 260 m respectivement pour le cadereau d'Uzès et des Limites réalisés à l'aide d'une machine Tunnelier de Ø 4m et de 100m de long ;
- Entonnoir Cadereau d'Uzès : 3,72 millions d'euros - Chenal béton de 3,3m de large sur 175m de long ;
- Entonnoir Cadereau Limites : non encore attribué – Chenal béton de 2 à 3,3m de large sur 80m de long.

Le coût d'opération global d'aménagement du cadereau d'Uzès en zone urbaine dans le cadre du PAPI 3 Vistre (incluant études, foncier et travaux) s'élève à 53,85 millions d'euros dont 52 millions d'euros de travaux.

Les études d'analyse multicritères ont permis d'estimer un délai de « retour sur investissements » de moins de 10 ans vu la réduction des impacts sur les enjeux concernés.

Le financement de cette opération est assuré selon la répartition suivante :



AXE 10 : UNE INTERCOMMUNALITE ET DES COMMUNES EFFICIENTES ET ENGAGEES

Verdissement de la flotte de véhicules intercommunale

Nîmes Métropole possède une flotte de véhicule destinée à des usages professionnels et réservée aux agents. Afin de s'ancrer dans la transition écologique et énergétique, depuis plusieurs années, l'agglomération remplace ses voitures thermiques par des électriques. En 2025, 20 véhicules électriques sont disponibles pour les déplacements professionnels des agents. Cette transformation du pool de véhicules permet des économies financières liées à la baisse des consommations de carburant : entre les 6 premiers mois de 2024 et ceux de 2025 une réduction de 14,6% a été observée.

Par ailleurs, en 2026, la collectivité prévoit l'achat de 5 vélos à assistance électrique.

Actions du Conseiller en Energie Partagé (CEP)

Suivi des consommations énergétiques : création d'un hyperviseur

Le territoire de Nîmes Métropole est caractérisé par une diversité d'installations énergétiques, incluant des installations photovoltaïques, des bornes de recharge électrique pour les véhicules, des bâtiments avec des consommations énergétiques variées, des réseaux d'eau et un patrimoine d'éclairage public. L'agglomération a la nécessité de superviser et gérer efficacement ces installations pour maximiser l'utilisation des énergies renouvelables, optimiser les performances énergétiques, et réduire l'empreinte carbone de l'agglomération.

Par ailleurs, le dépôt de bus de Nîmes Métropole joue un rôle crucial dans les opérations de transport public. Il comprend un bâtiment administratif, un atelier de maintenance, une station de distribution de carburant avec 3 pompes (plus une 4ème prévue), et 3 stations de lavage. Le parc de bus évolue avec l'arrivée de nouveaux véhicules articulés de 18m et de bus compatibles AdBlue, nécessitant des adaptations des infrastructures. Dans le cadre de l'électrification future de la flotte, ce dépôt devra être adapté pour accueillir des bornes de recharge, ce qui représente un enjeu majeur pour la transition énergétique du réseau de transport.

L'agglomération recrute en 2025 un prestataire qui développera un outil de supervision et de gestion énergétique visant à centraliser, analyser et optimiser la gestion des ressources énergétiques sur l'ensemble du territoire communautaire. Il intégrera les dispositifs suivants :

- Systèmes de gestion des installations photovoltaïques ;
- Gestion des bornes de recharge électriques ;
- Suivi et gestion énergétique des bâtiments ;
- Surveillance des réseaux d'eau ;
- Gestion de l'éclairage public ;
- Optimisation de la recharge des véhicules électriques en fonction des horaires de service et des itinéraires prévus).

Pré diagnostic énergétique des bâtiments

Au titre du recensement des missions conduites au cours de l'année 2025, sept pré-études énergétiques dans différentes communes de l'agglomération ont été réalisées.

Ces analyses ont visé à évaluer et à optimiser l'efficacité énergétique des infrastructures publiques. Parmi celles-ci : l'école de Langlade, la salle associative de Montignargues, l'école de Gajan, la salle des fêtes de Saint-Chaptes, l'école de Saint-Geniès-de-Malgoirès et celle de Saint-Côme-et-Maruéjols, ou encore le groupe de bâtiments Fernand Bedos à Caissargues ont fait l'objet d'analyses approfondies.

Les recommandations formulées dans le cadre de ces études s'inscrivent dans une démarche de développement durable, visant à promouvoir une utilisation plus efficiente des ressources énergétiques tout en réduisant l'empreinte carbone de ces structures.

Audits énergétiques des bâtiments

Dans le cadre du dispositif CEP, Nîmes Métropole propose à ses communes adhérentes de bénéficier d'audits énergétiques réalisés par des bureaux d'études afin de leur permettre de quantifier les travaux de rénovation énergétique à réaliser sur un bâtiment selon 3 scénarios de rénovation.

En 2025, Nîmes Métropole renouvelle son marché et améliore son cahier des charges afin d'obtenir une approche plus approfondie et plus poussée, conforme aux nouvelles réglementations ainsi qu'aux préconisations récentes de l'ADEME.

Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) est un instrument fondamental de la politique de maîtrise de la demande énergétique en France.

Son principe repose sur une obligation imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie, appelés les « obligés » (comme les fournisseurs d'électricité, de gaz, de chaleur, de fioul domestique et, plus récemment, de carburants pour automobiles), de réaliser des économies d'énergie.

L'État impose aux obligés un quota d'économies d'énergie à réaliser sur une période donnée. Ces économies sont mesurées en kWh cumac (cumulé et actualisé, une unité qui prend en compte l'énergie économisée sur la durée de vie de l'équipement ou de l'action). Pour atteindre cet objectif, les fournisseurs d'énergie doivent financer des travaux ou des actions permettant de faire des économies d'énergie. En contrepartie de ces actions, ils obtiennent des CEE. Pour les bénéficiaires (ceux qui réalisent les travaux), cette incitation se traduit le plus souvent par une aide financière. Une fois les travaux réalisés et les économies vérifiées, les bénéficiaires cèdent les CEE générés au fournisseur d'énergie qui les a aidés. Le fournisseur peut alors les utiliser pour prouver qu'il a rempli son obligation légale.

Par une convention, présentée au conseil communautaire de septembre 2025, Nîmes Métropole délègue la valorisation économique des CEE à Territoire d'énergie du Gard. Ce dernier monte les dossiers administratifs et financiers permettant d'être éligible à des aides au titre des CEE, le CEP accompagnant sur le volet technique les communes adhérentes et les services de l'agglomération. Territoire d'énergie du Gard gère les missions de montage administratifs et valorisation financière pour l'agglomération et les communes adhérentes au service CEP.

En 2025, la rénovation du système de chauffage et l'achat par la collectivité de 24 bus électriques vont être valorisés au titre des CEE.

Fonds de concours

Nîmes Métropole verse des aides financières aux communes de son territoire via le dispositif « fonds de concours ». Le pôle Climat Energie de Nîmes Métropole instruit les dossiers du fonds de concours pour la thématique « Transition énergétique, accessibilité et mise en sécurité des bâtiments communaux ».

Pour répondre à la volonté croissante des communes d'engager des actions en matière de rénovation énergétique des bâtiments, 11 dossiers ont été instruits, totalisant des travaux d'une valeur de 4 045 192 euros. Nîmes Métropole a attribué un montant de 665 927 euros, représentant une moyenne de 16,46% du coût total de ces projets.

Pour les dossiers de mise en accessibilité, un projet a été mené, impliquant des travaux d'une valeur de 39 013 euros. Le montant attribué s'élève à 7 802 euros, ce qui équivaut à 20% du coût total du projet. Cette contribution souligne la volonté de la collectivité de promouvoir l'accessibilité dans notre communauté d'agglomération, renforçant ainsi notre engagement envers l'inclusion.

Dans le domaine de l'éclairage public, huit projets ont été présentés par les communes, totalisant des travaux d'une valeur de 473 239 euros.

En conclusion, Nîmes Métropole a participé aux projets des communes pour une somme totale de 4 557 444 euros dans 20 projets. Les fonds de concours alloués s'élèvent à 802 999 euros, avec un pourcentage moyen de subvention de 17,62% du montant total de travaux.

Organisation d'animations d'éducation à l'environnement et au développement durable

Tous aux jardins

Chaque année, dans le cadre de la Fête de la Nature, Nîmes Métropole organise une journée festive dans un nouveau jardin collectif - ouvrier, partagé ou d'insertion - de l'agglo. L'objectif visé est de sensibiliser aux enjeux du développement durable et du jardinage éco responsable.

En 2025, l'agglomération a choisi de changer le format de l'événement en passant d'une journée d'animations dans un lieu unique à 4 journées dans 4 jardins : Mauressargues en juin, Saint-Mamert-du-Gard en septembre, Sernhac et Sauzet en octobre.

Tous au bois

L'agglomération propose le programme d'animations gratuites "Tous au Bois !" pour mieux comprendre les défis à relever face au dérèglement climatique. Cet événement a lieu dans le Bois des noyers, un parc urbain géré par Nîmes Métropole.

Lors de 4 journées d'octobre et novembre 2025, seront organisées divers animations ludiques et accessibles : ateliers de bricolage, jeux d'adresse, sensibilisation au (lombri)compostage ou aux bienfaits du vélo, contes, etc.

Rdv Nature

Dans le cadre de son atlas de la biodiversité, est proposé chaque année un programme d'animations nature. L'objectif est d'améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel, de sensibiliser à la préservation de la biodiversité et de développer des actions en faveur de l'environnement.

En collaboration avec ses 39 communes membres, l'agglomération a organisé cette année encore un programme de randonnées et balades gratuites en pleine nature.

Jour de la nuit

Le « Jour de la nuit » est une grande manifestation nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et à la beauté du ciel étoilé.

Dans ce cadre Nîmes Métropole organise samedi 11 octobre, sur la commune de Générac, une soirée astronomie.

Participation au village du développement durable

Pour la 2^e année consécutive, la ville de Nîmes a organisé la semaine du développement durable, proposant de nombreuses animations sur la thématique de la transition écologique et énergétique.

Nîmes Métropole était présent lors de la journée du village du développement durable, mercredi 1^{er} octobre. Ouvert à tous, cet évènement avait pour objectif de présenter différents services et associations du territoire en lien avec les enjeux du développement durable.

La direction de la mobilité a renseigné les habitants sur le nouveau service Nemovélo ainsi que sur le réseau de transport en commun. Le service prévention et valorisation des déchets a pu sensibiliser sur les sujets du tri et (lombri)compostage. Le pôle climat énergie a présenté le cadastre solaire, les travaux sur la surchauffe urbaine, ainsi que les animations nature et d'éducation à l'environnement que l'agglomération organise.

Lutte contre la pollution lumineuse

Nîmes Métropole a signé en novembre 2024 une charte d'engagement dans le cadre de la RICE (Réserve Internationale de Ciel Etoilé). Il s'agit d'une démarche partenariale avec le Parc National des Cévennes, Montpellier Métropole, Alès Agglomération, les villes de Mende et Millau, le Parc naturel régional des Grands Causse et les syndicats d'énergie de Lozère et du Gard.

L'objectif est de mettre en œuvre des actions pour lutter contre la pollution lumineuse provoquée par l'éclairage nocturne.

En 2025, un état des lieux de la pollution lumineuse sur tout le périmètre des territoires signataires de la charte est en cours de réalisation, par le bureau d'études DarkSkyLab. Ce diagnostic est une première étape indispensable pour définir des objectifs chiffrés et un plan d'actions opérationnel.

Elaboration du budget climat

Le budget climat est un outil visant à analyser l'ensemble des dépenses de la collectivité via une évaluation sous du climat en identifiant les dépenses favorables et celle ayant au contraire un effet négatif.

Cette classification des dépenses se fait selon différents volets :

- Atténuation : lutte contre le changement climatique ;
- Adaptation : anticipation des risques naturels ;
- Biodiversité : préservation des espaces naturels ;
- Ressources : gestion des ressources non renouvelables ;
- Pollution : pollution de l'air, de l'eau et des sols ;
- Eau : préservation des ressources en eau.

Depuis 2023, Nîmes Métropole met en œuvre progressivement ce dispositif en appliquant la méthodologie du volet Atténuation dans un premier temps.

En 2024, le compte administratif 2023 (Budget principal, Transport, Déchet, Aéroport et Grand cycle de l'eau) a été analysé selon la méthodologie Atténuation. En 2025, le même travail a été mené sur le compte administratif 2024. L'analyse a été annexée à la délibération portant sur le compte administratif.

En 2025, l'agglomération souhaite intégrer le volet Biodiversité dans la réalisation du budget climat.

Création d'un nouvel outil de participation citoyenne

Nîmes Métropole a mis en place un site internet, nommé ideescitoyennes.nimes-metropole.fr. Celui-ci vient prendre la suite de la plateforme aggloforum. Le site, créé en août 2025, permet de mettre en œuvre la concertation préalable pour les projets de l'agglomération. C'est un outil de démocratie participative dont l'objectif principal est d'associer le public le plus en amont possible à l'élaboration des projets, plans ou programmes. Il sert à :

- Informer le public : présenter de manière claire et transparente les objectifs, les enjeux, les caractéristiques et les impacts potentiels du projet (sociaux, économiques, environnementaux, d'aménagement du territoire) ;
- Recueillir les avis et les propositions : donner l'opportunité aux habitants, aux associations et aux acteurs locaux de s'exprimer, de formuler des observations et des suggestions sur l'opportunité même du projet et sur ses modalités de réalisation ;
- Améliorer la qualité du projet : intégrer les préoccupations, les connaissances locales et les attentes des parties prenantes pour enrichir la réflexion, identifier d'éventuels problèmes en amont et adapter le projet pour le rendre plus pertinent et mieux accepté sur le territoire.

Mise en place d'une démarche « numérique durable »

Dans le cadre de sa politique de développement durable, Nîmes Métropole s'engage activement dans une démarche de numérique responsable, en cohérence avec les objectifs de la loi REEN (Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique). Une stratégie numérique durable est actuellement en cours d'élaboration, visant à intégrer les principes de réemploi et de sobriété numérique.

Des actions concrètes sont d'ores et déjà mises en œuvre :

- Recyclage du matériel informatique : Une collaboration régulière est établie avec une société spécialisée dans le recyclage, via un dispositif de gré à gré. Ce partenariat permet la collecte et le traitement des équipements informatiques en fin de vie, incluant les PC fixes et portables, écrans, stations d'accueil et smartphones. Cette démarche contribue à la réduction des déchets électroniques et à la valorisation des composants.
- Gestion des consommables d'impression : Un opérateur spécialisé assure la reprise des toners vides des copieurs Canon. La collecte est organisée en interne au sein des services, avant leur enlèvement par le prestataire. Cette action s'inscrit dans une logique de réduction des déchets et de valorisation des matières.

Ces initiatives illustrent la volonté de Nîmes Métropole de réduire l'impact environnemental du numérique, tout en sensibilisant les agents aux bonnes pratiques et à l'usage raisonnable des outils numériques.

Obtention du label Territoire Engagé Transition Écologique

Le label Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) est un programme complet porté par l'ADEME (Agence de la Transition Écologique) qui vise à aider les collectivités territoriales à structurer, mettre en œuvre et valoriser leur politique de transition écologique.

Il est composé de deux référentiels d'action, qui peuvent donner lieu à une labellisation distincte ou double, allant de 1 à 5 étoiles :

1. Climat Air Énergie (CAE) (anciennement Cit'ergie) ;
2. Économie Circulaire (ECi).

L'engagement dans le programme et le processus de labellisation TETE offre plusieurs avantages stratégiques et opérationnels majeurs. En effet, cette démarche a permis à Nîmes Métropole de structurer sa politique en la matière en s'appuyant sur le cadre méthodologique du label. Celui-ci fournit des référentiels d'action détaillés et une plateforme numérique pour réaliser un état des lieux objectif, élaborer une stratégie et un plan d'actions pluriannuel cohérent, et piloter la progression. Il permet d'organiser la gouvernance de la transition écologique, en mobilisant de manière transversale les différents services de l'EPCI.

L'engagement de l'agglomération dans le processus de demande de labellisation, sur le volet Climat Air Énergie, a permis l'attribution d'une subvention versée par l'ADEME pour financer l'accompagnement de la collectivité par un bureau d'études spécialisé.

La labellisation est une reconnaissance officielle de l'ADEME, valorisant l'engagement et les efforts de l'EPCI auprès des citoyens, des acteurs socio-économiques et des partenaires. En mai 2025, la Commission Nationale du Label a accordé le label TETE Climat Air Énergie 2 étoiles à Nîmes Métropole. Cette reconnaissance est valable 4 ans, durée à l'issue de laquelle l'agglomération devra renouveler sa demande de labellisation.